Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction Départementale des Territoires du CANTAL

Service de l'Economie Agricole

22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX

04.63.27.66.66

Aurillac, le 1er juillet 2020

Dossier n° : AE 20.0119
Demandeur : FAURE Frédéric
Date d'enregistrement de la demande : 16/03/2020
Date limite de candidature : 10/08/2020

➔ **Si à l'issue du délai de quatre mois fixé à partir du 24 juin 2020 de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24 octobre 2020.**

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
BASSIGNAC	76,02	GFA ESPINASSE	A 28, A 29, ZB 8, zb 10, ZB 32, ZB 39, ZB 41, ZB 44, ZB 48, ZC 46
VEYRIERES	1,30	GFA ESPINASSE	ZB 29, ZB 20, ZB 30
BASSIGNAC	11,50	CUEILLE André	A 391, A 392, A 394, ZB 15, ZB 20, ZB 37, ZB 40,ZE 3, ZE 78

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : http://www.cantal.gouv.fr/ dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière